

**Mairie de Thonon-les-Bains**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 24 juillet 2023**

mis en ligne le 27/07/2023

**CM20230724-11**

**URBANISME**

**Approbation du programme d'action foncière de Thonon-les-Bains – Mise à jour**

Monsieur le Maire expose :

VU le schéma de cohérence territoriale du Chablais adopté le 30 janvier 2020,

VU le Programme Local de l'Habitat intercommunal (PLHi) de Thonon Agglomération adopté le 18 juin 2020,

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Thonon-les-Bains adopté le 18 décembre 2013 et modifié le 25 mai 2019,

VU la délibération du Conseil communautaire du 23 février 2021 lançant la procédure d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat Déplacement (PLUi-HD) à l'échelle du territoire de Thonon Agglomération,

VU le Programme d'Action Foncière approuvé par délibération du Conseil Municipal du 22 novembre 2021,

VU le dossier annexé à la présente délibération,

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur est très permissif et incitatif pour la valorisation immobilière privée, présentant par ailleurs peu de dispositifs de réserve foncière de type emplacement réservé.

De plus, en l'absence de tout document de planification foncière, ce PLU a eu pour effet la consommation de nombreuses opportunités foncières pour des projets publics ou d'intérêt collectif, laissant aujourd'hui peu de marges de manœuvre.

Il s'agit donc désormais de corriger cet écueil en anticipant, dès à présent et sans attendre, l'aboutissement du futur PLUi-HD. C'est l'objet du Plan d'Action Foncière (PAF), élaboré puis approuvé en novembre 2021.

Ce PAF est un document de planification déclinant, en termes fonciers, la stratégie d'aménagement et de développement de la collectivité.

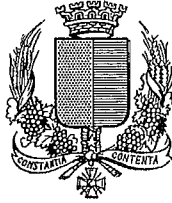
Le PAF constitue ainsi un outil d'anticipation foncière permettant de mettre en place une stratégie d'intervention susceptible de mobiliser des gisements fonciers stratégiques pour le développement à court, moyen et long terme, en fonction de l'échéance des projets à mener.

Il s'avère aujourd'hui nécessaire d'ajuster et de mettre à jour le PAF, notamment afin d'en soustraire le foncier désormais maîtrisé par la Commune et de l'enrichir des besoins fonciers complémentaires liés à l'avancement de la définition des projets d'aménagement communaux.

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le Plan d'Action Foncière tel qu'il est annexé à la présente délibération.

La présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie.



## VILLE DE THONON-LES-BAINS

### Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

-----  
Séance du 24 juillet 2023  
-----

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le trois juillet et le dix-huit juillet deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

#### Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, Mme Katia BACON, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROPPi, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Philippe LAHOTTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Michel ELLENA, Mme Deborah VERDIER, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, M. Mickaël MAQUAIRE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Quentin DUVOCELLE.

#### Absents excusés :

M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean DORCIER, Mme Véronique VULLIEZ, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustapha GOKTEKIN, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Richard BAUD, M. Thomas BARNET, M. Arnaud BERAST.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. Jean-Claude TERRIER	à	M Christophe ARMINJON
M. Jean DORCIER	à	Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
Mme Véronique VULLIEZ	à	M Gérard BASTIAN
Mme Carine DE LA IGLESIA	à	Mme Sylvie COVAC
M. Mustapha GOKTEKIN	à	M Philippe LAHOTTE
Mme Laurence BOURGEOIS	à	M Jean-Pierre FAVRAT
M. Mickaël BEAUJARD	à	M Serge DELSANTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX	à	M. Michel ELLENA
M. Thomas BARNET	à	Mme Sophie PARRA D'ANDERT
M. Arnaud BERAST	à	Mme Astrid BAUD-ROCHE

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Mme Isabelle PLACE-MARCOZ

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve (Monsieur GARCIN ne prenant pas part au vote), par 32 pour et 5 abstentions (Monsieur DALIBARD, Madame BAUD-ROCHE porteur du pouvoir de Monsieur BERAST, Monsieur ESCOFFIER, Madame BAUD-ROCHE, Monsieur DUVOCELLE), la proposition présentée.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON

La secrétaire de séance,



Isabelle PLACE-MARCOZ

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*

# PROGRAMME D'ACTION FONCIÈRE

- mise à jour au 24 Juillet 2023 -

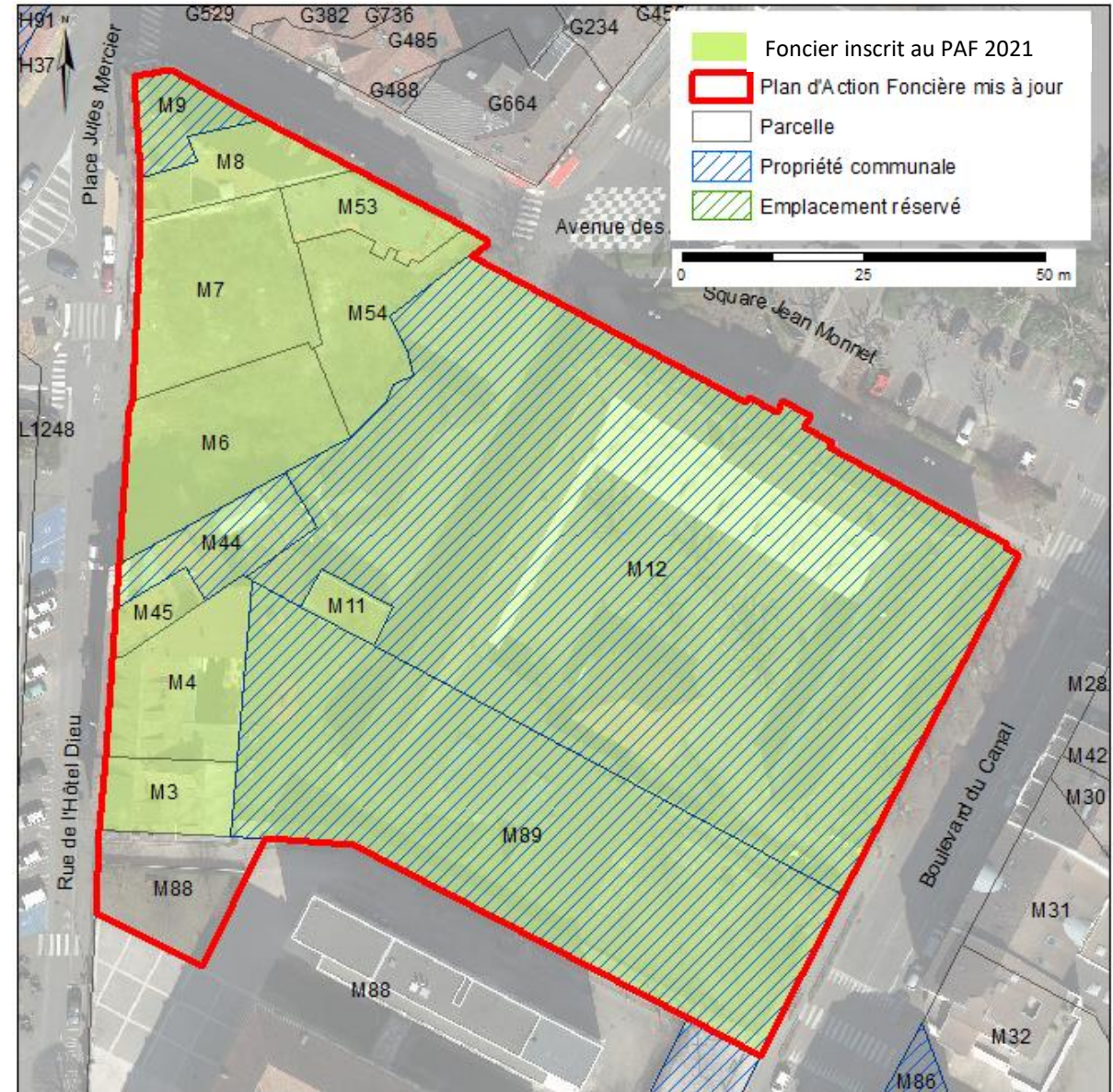
# I - RENOUVELLEMENT URBAIN



# Réaménagement de l'îlot Jules Mercier

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-217402817-20230712-CM20230724\_11-DE  
en date du 27/07/2023 ; REFERENCE ACTE : CM20230724\_11

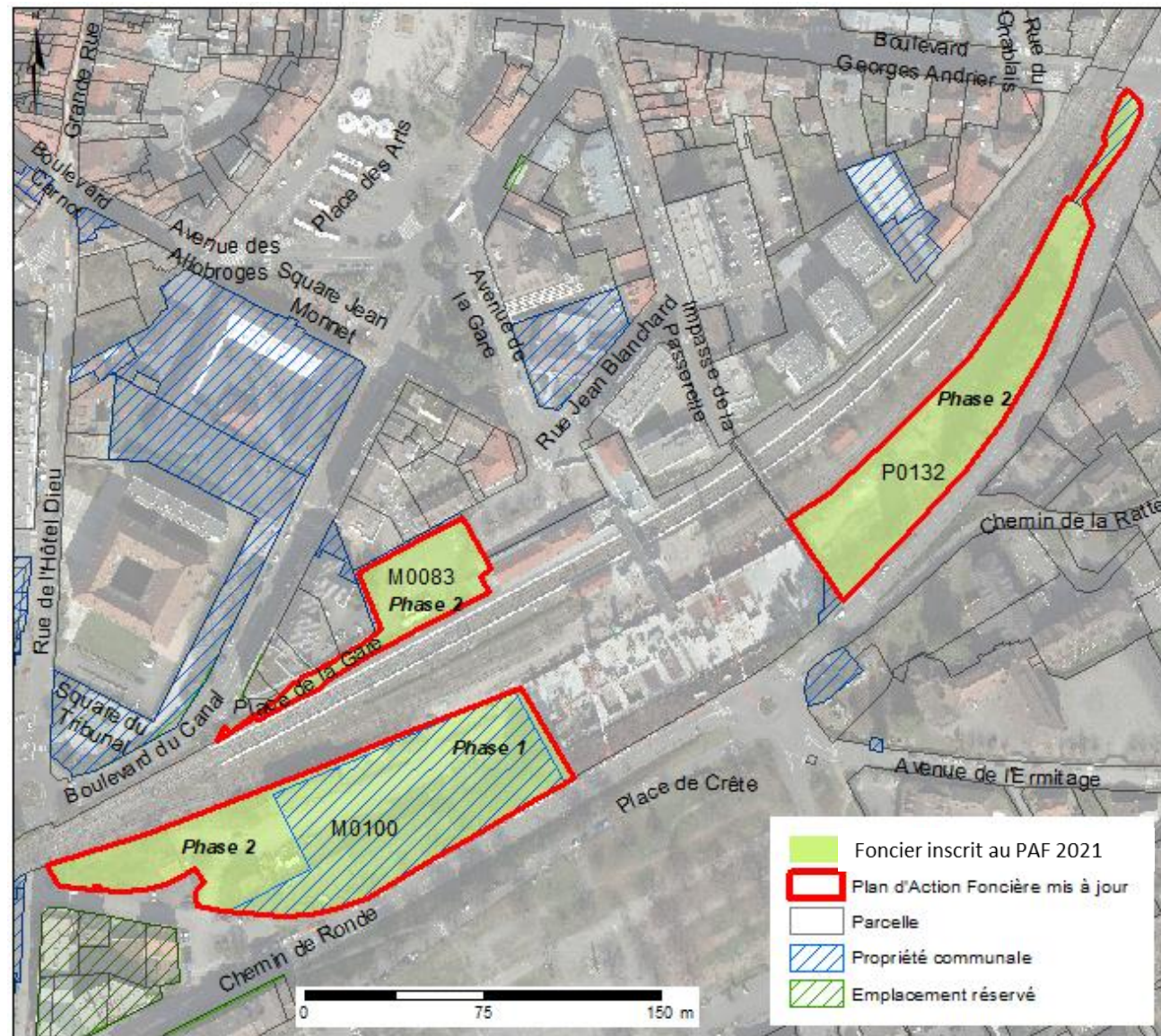
- Objectif : Réaménagement de l'îlot Jules Mercier
- Enjeux :
  - Régénération urbaine de friche
  - Besoins de recréer une cantine, un gymnase, donner une capacité supplémentaire aux écoles (taux de remplissage du groupe scolaire à 96%), envisager l'installation d'une locomotive commerciale en tête d'îlot, et reconstruire un front bâti sur la Rue de l'Hôtel-Dieu
  - Réorganiser l'entrée du groupe scolaire et l'isoler du pôle bus, traiter le lien avec le réaménagement de la place des Arts
- Échéance envisagée : 2026
- Zone : UB
- Surface à acquérir : 2 762m<sup>2</sup> (emprise au sol)
- Délibération en date du 18 octobre 2021 : « Engagement d'une opération d'aménagement d'ensemble – Prise en considération du projet »





# Réaménagement du Pôle Gare

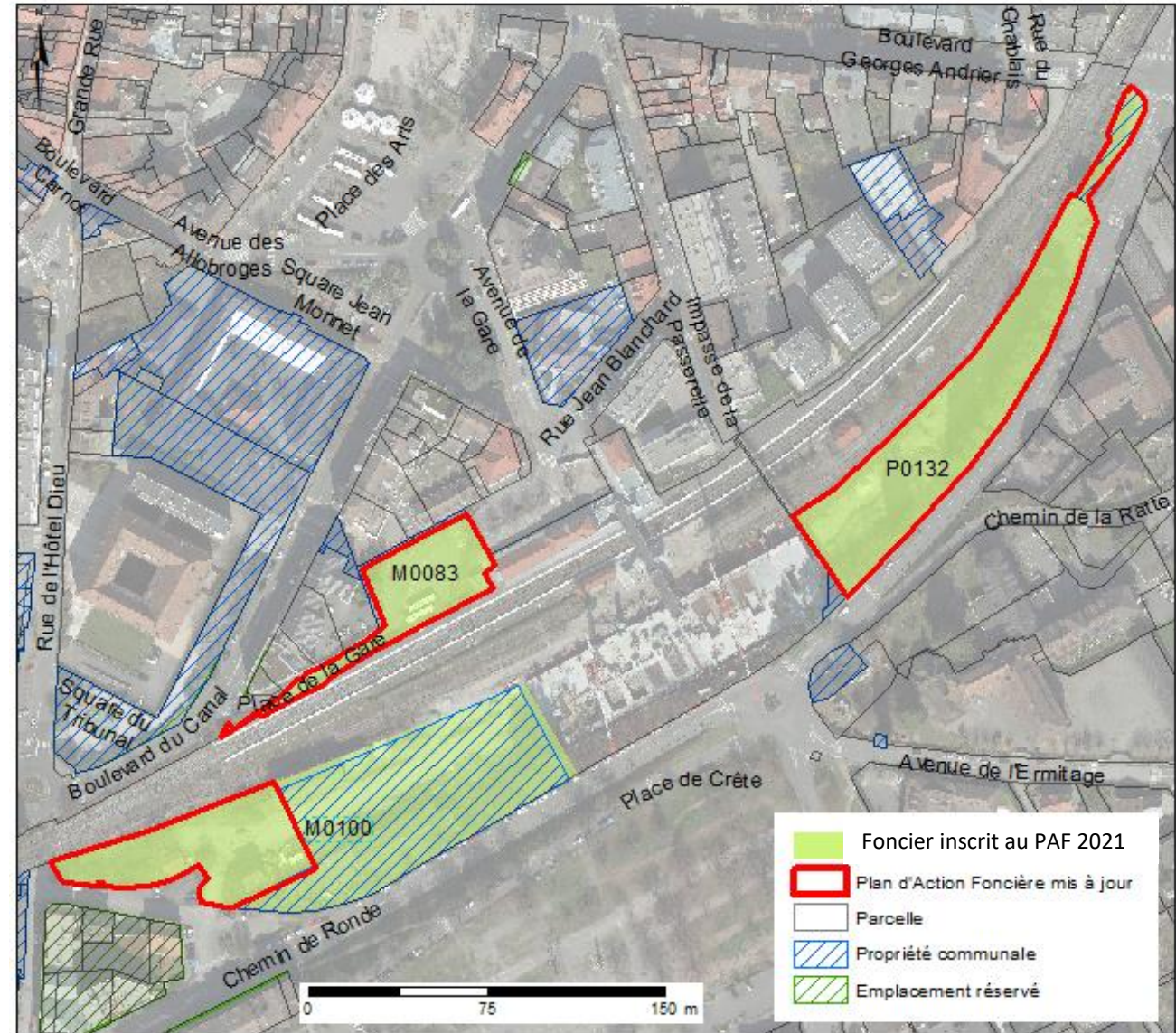
- Objectif : Valorisation des délaissés ferroviaires et du parvis de la gare
- Enjeux :
  - Réinvestissement de friche urbaine
  - Valorisation et développement du centre-ville
  - Favoriser les TC et mobilités douces
  - Développer la polarité économique
- Zone : UB
- Temporalité : Court et moyen terme
- Surface à acquérir : - phase 1 : 6 100 m<sup>2</sup>  
(acquis en Décembre 2022)  
- phase 2 : 8 979 m<sup>2</sup>





# Réaménagement du Pôle Gare : 2<sup>ème</sup> phase d'acquisition

- Objectifs : Acquisition du maximum de parcelles de la SNCF
- Enjeux :
  - Réinvestissement de friche urbaine
  - Valorisation et développement du centre-ville
  - Développer la polarité économique (développement d'un quartier d'activités économiques et de tertiaire)
- Échéance envisagée : 2025-2026
- Zone : Ubg
- Surface à acquérir : 10 600 m<sup>2</sup>





# Réaménagement îlot Georges Andrier

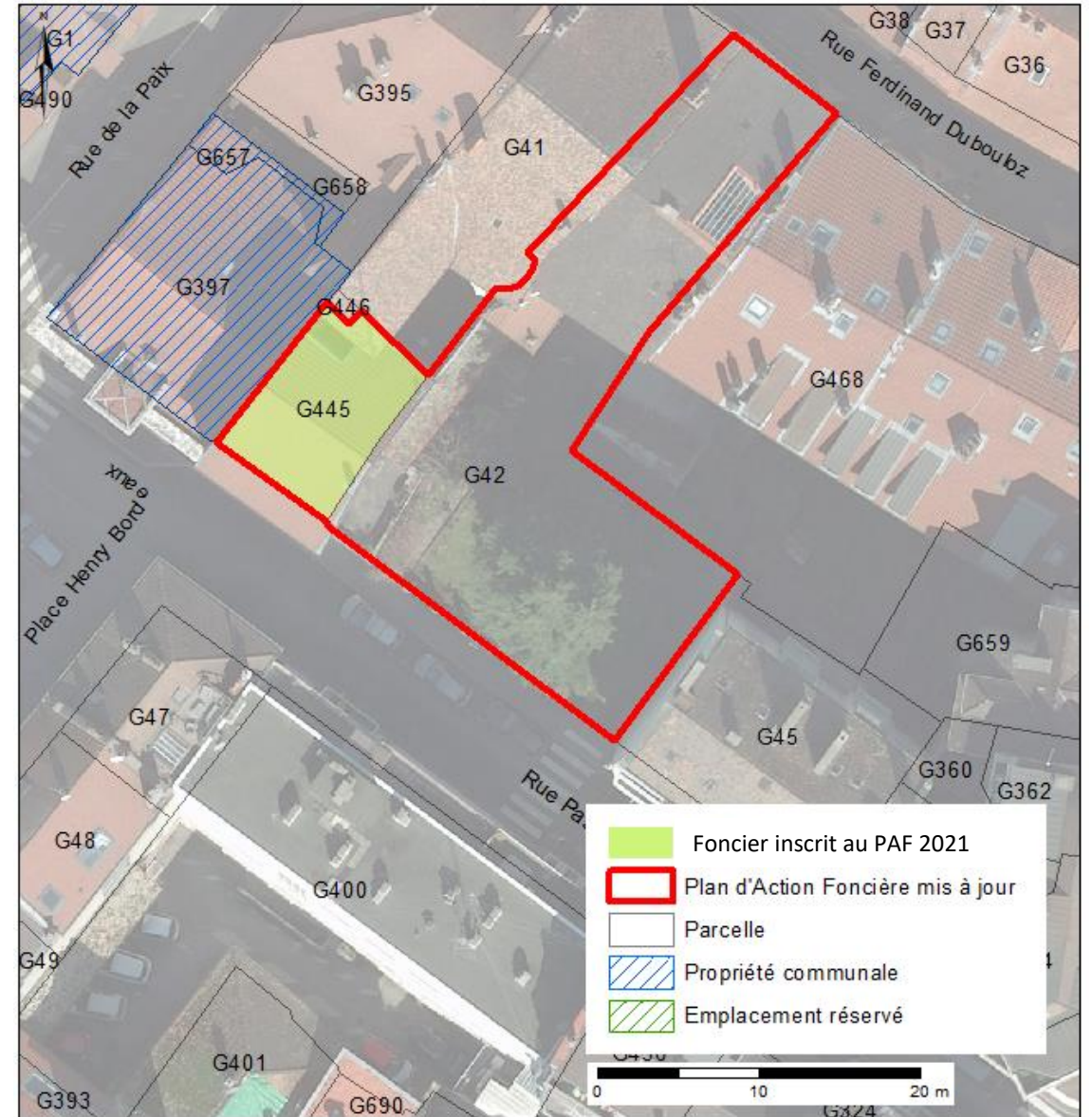
AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-217402817-20230712-CM20230724\_11-DE  
en date du 27/07/2023 ; REFERENCE ACTE : CM20230724\_11

- Objectifs : Réaménagement de l'îlot Georges Andrier, site entrée de l'hypercentre
- Enjeux :
  - Poursuivre/prolonger la requalification du quartier de la Gare
  - Valorisation et développement du centre-ville
- Temporalité : Court et moyen terme
- Zone : Ubg
- Surface à acquérir : 1 950 m<sup>2</sup>



# Valorisation du front bâti de la place Henry Bordeaux

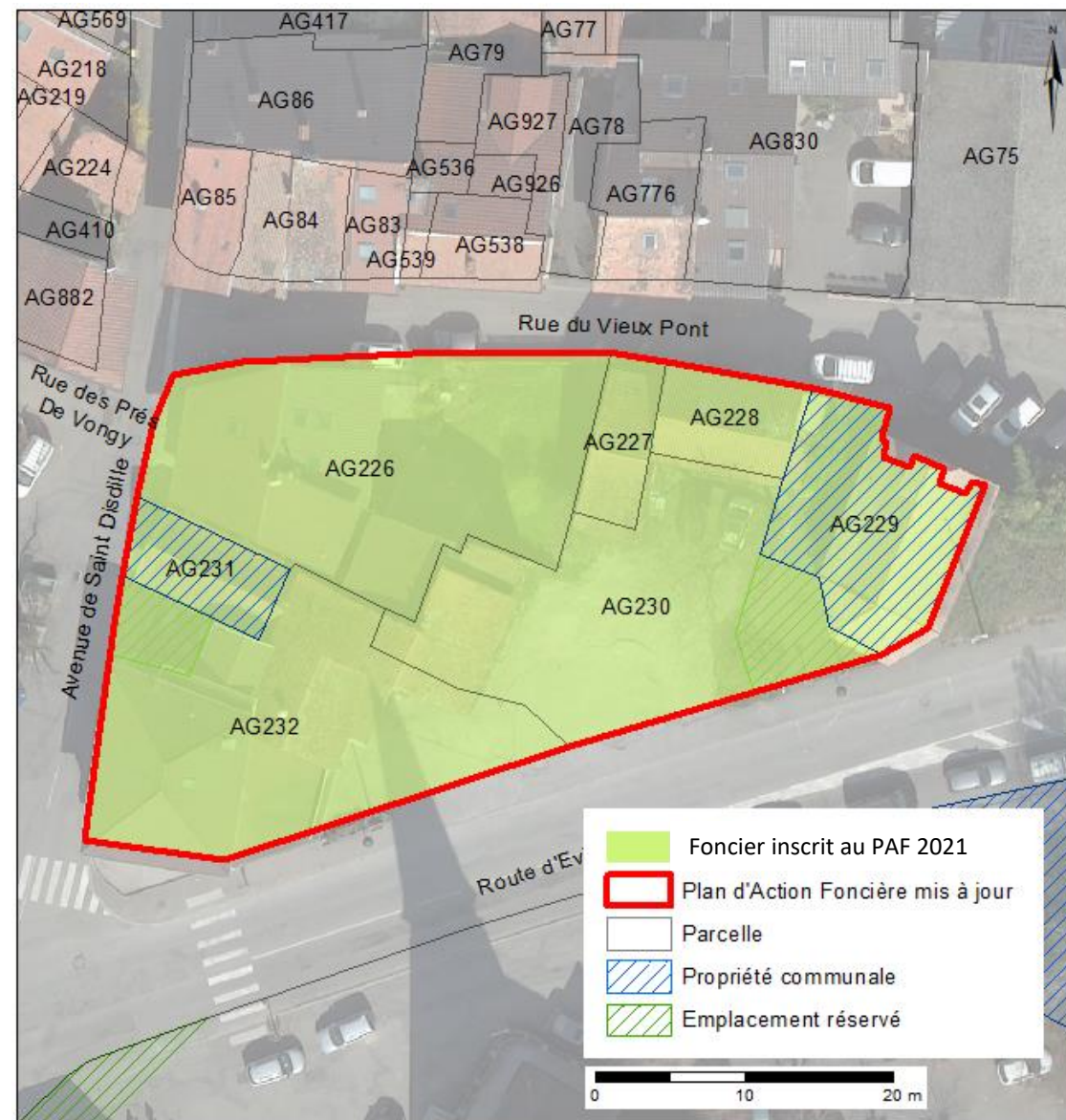
- Objectif : Poursuivre la mise en valeur de la place Henry Bordeaux
- Enjeux :
  - Réhabilitation de l'Excelsior en salle de conférence, éventuellement extension à prévoir sur site mitoyen
  - Poursuite de la requalification et piétonnisation de la place Henry Bordeaux par la création d'un jardin public/îlot de fraîcheur traversant (Place Henry Bordeaux – Rue Ferdinand Dubouloz)
  - Ensemble urbain cohérent reprenant une typologie à dominante Art Déco
- Temporalité : Moyen terme
- Zone : UC
- Surface à acquérir : 89 m<sup>2</sup> (G0445) + 522 m<sup>2</sup> (G0042)





# Requalification du centre de Vongy : Route d'Evian

- Objectif : Requalification du centre de Vongy / Route d'Evian
- Enjeux :
  - Requalification de l'entrée de ville Est
  - Reconstitution du cœur de hameau
  - Réponse aux besoins en logements aidés en le tissu ancien
- Temporalité : Court et moyen terme
- Zone : UA
- Surface à acquérir : 1231 m<sup>2</sup>

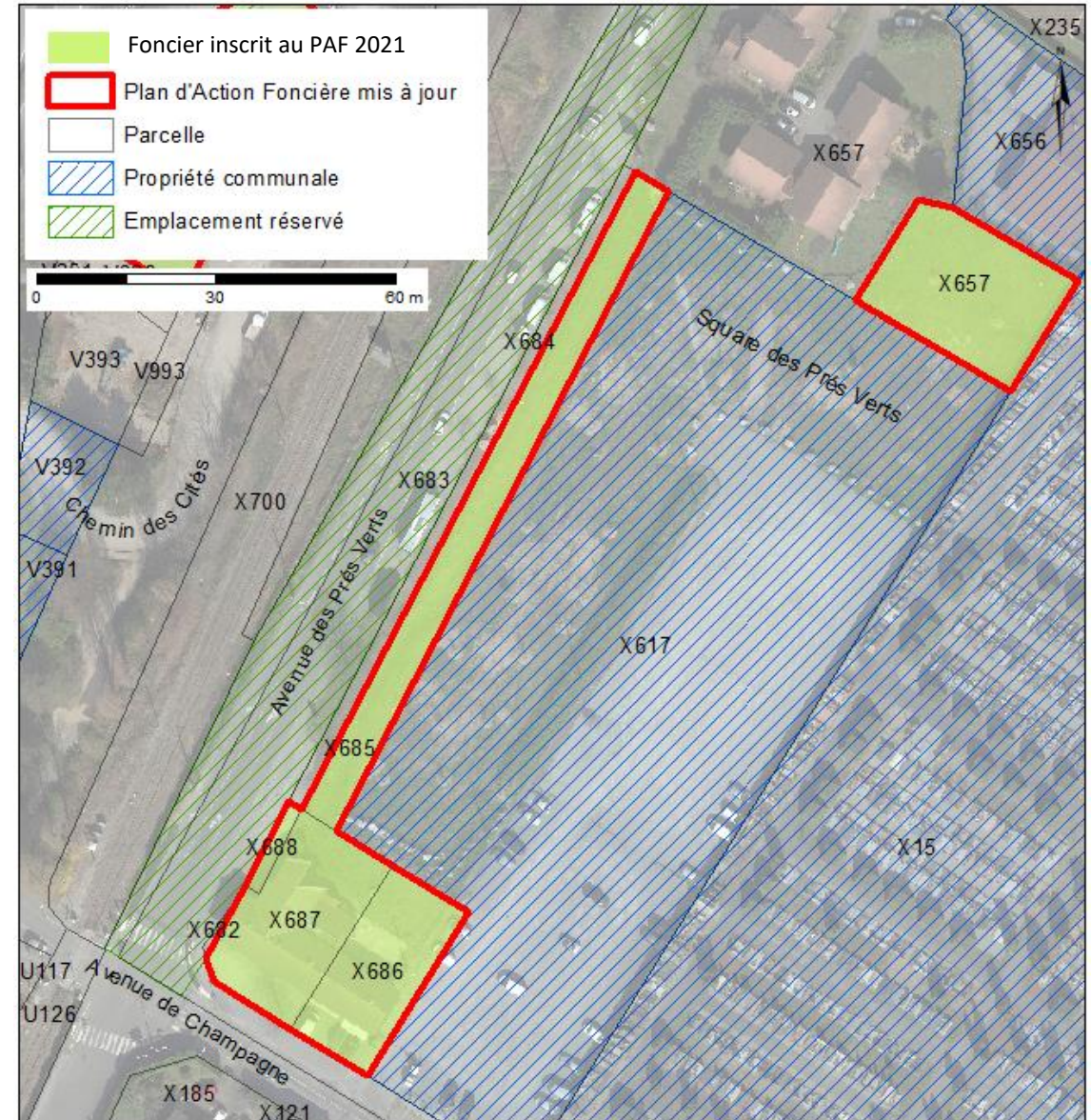




# Réaménagement des délaissés Avenue des Prés Verts

- Objectif : Réalisation d'équipements publics sur l'emprise globale en parvis du cimetière / Réinvestissement des délaissés de l'avenue des Prés Verts dans ce cadre
- Enjeux :
  - Position stratégique pour la réalisation d'équipements publics (et stationnement lié)
  - Bénéficiaire d'une emprise suffisante et cohérence pour la concrétisation des projets d'équipements
  - Cohérence des propriétés foncières communales
- Temporalité : Court terme
- Zone : UD
- Surface à acquérir : 2542 m<sup>2</sup>

Régularisation foncière parcelle X0683 à prévoir

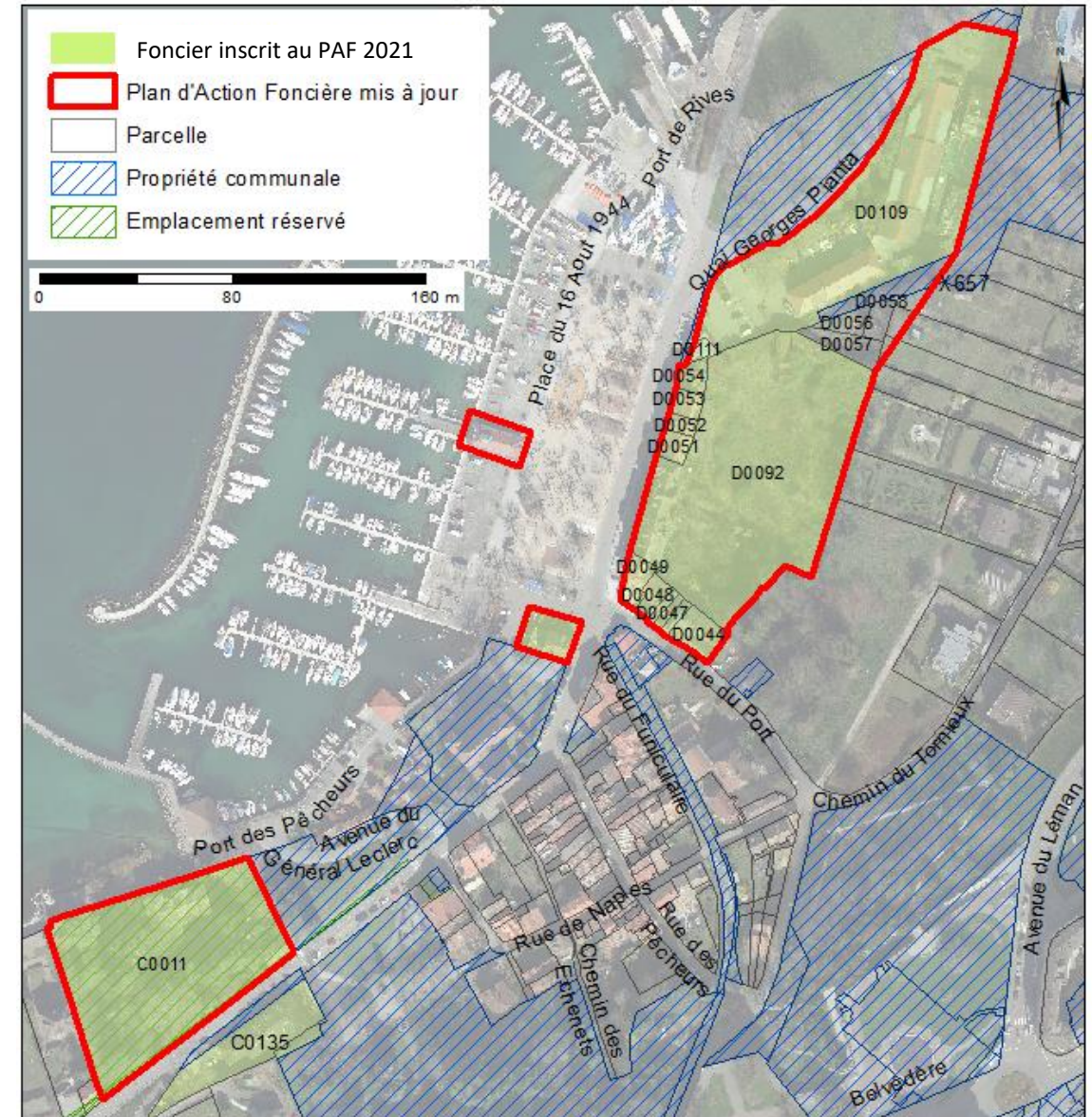


## II - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE



# Requalification du front urbain de Rives

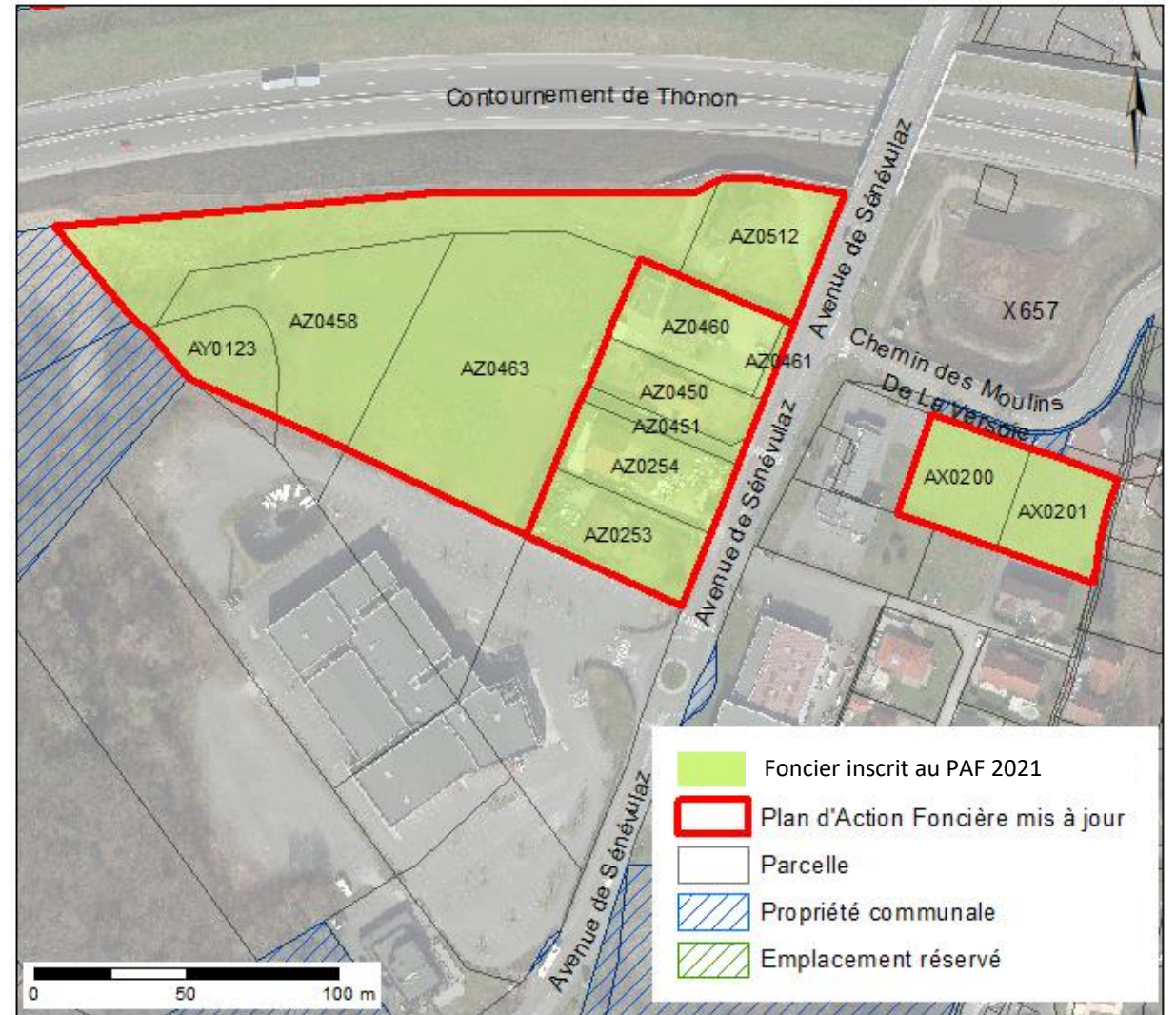
- Objectif : Requalifier les espaces publics de bord de lac et reconstituer l'offre d'hébergement touristique
- Enjeux :
  - Rendre plus attractifs le port de Rives et l'esplanade
  - Etoffer et mettre en valeur les espaces publics de bord de lac
  - Envisager la piétonisation du secteur entre le front bâti et le lac
  - Reconstituer une offre d'hébergement touristique haut de gamme en lien avec le lac
- Temporalité : Court - Moyen terme
- Zone : UT
- Surface à acquérir : 22 000m<sup>2</sup>





# Polarité économique : Avenue de Sénévulaz

- Objectif : Renforcer la polarité économique du secteur Sénévulaz
- Enjeu :
  - Renforcer le secteur de Sénévulaz pour en faire une ZAE prioritaire
- Temporalité : Court et moyen terme
- Zone N et Uei
- Surface à acquérir : 13 716 m<sup>2</sup> (portion relevant du DP non comptabilisé)

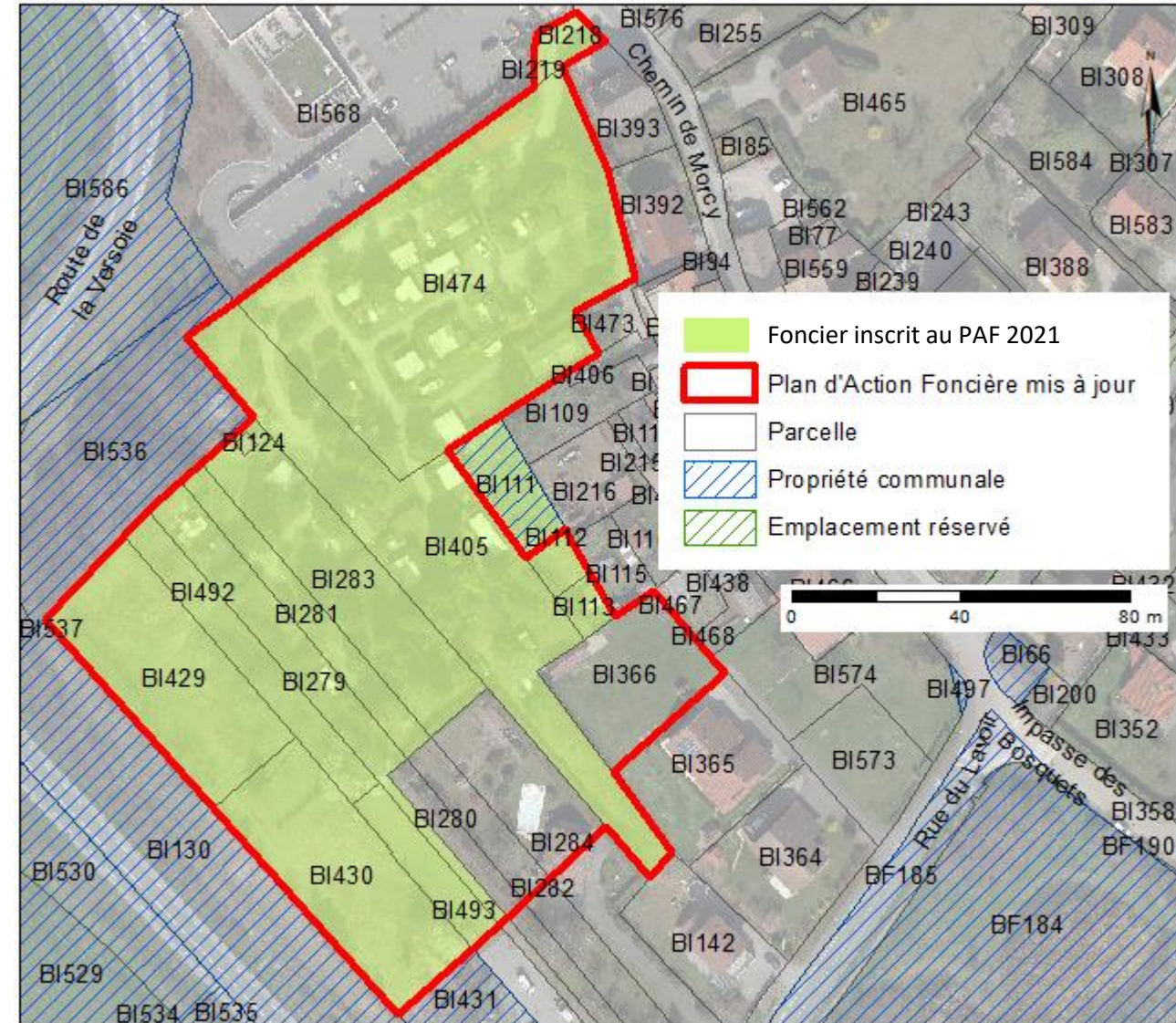






# Réinvestissement du camping de Morcy

- Objectifs : Requalifier le camping existant en camping de standing (3 \*)
- Enjeux :
  - Conforter l'offre d'hébergement touristique et permettre une montée en gamme de la commune en hôtellerie de plein air
  - Déployer l'offre d'hébergement à proximité des sites touristiques (en l'occurrence Corzent)
- Temporalité : Court terme – Moyen terme
- Zone : Usc
- Surface à acquérir : 17 800m<sup>2</sup>





# Requalification et renforcement de la polarité de l'Avenue des Prés Verts

- Objectif : Requalification de l'avenue par la création d'un pôle économique et/ou d'équipements aux Prés Verts
- Enjeux : Restructurer l'avenue et renforcer la polarité économique ou de services
- Temporalité : Court et moyen terme
- Zone : UD
- Surface à acquérir : 2 400 m<sup>2</sup>



# III - EQUIPEMENTS PUBLICS



# Restructuration de l'ensemble immobilier Avenue du Général Leclerc

- Objectif : Restructuration des espaces publics de bord de lac et création d'un giratoire permettant le retournement des véhicules
- Enjeux :
  - Préserver une zone périodiquement piétonne entre le giratoire de la Voile (côté Est) et ce site (côté Ouest), en permettant le retournement des véhicules
  - Etoffer les espaces publics piétons de bord de lac, notamment les espaces verts
  - Rendre plus attractif le port des Pêcheurs
  - Permettre la requalification de la villa Dupont d'Isigny
- Temporalité : Court et moyen terme
- Zone : UT
- Surface à acquérir : 5 600 m<sup>2</sup>





# Projet de franchissement et acquisition foncière

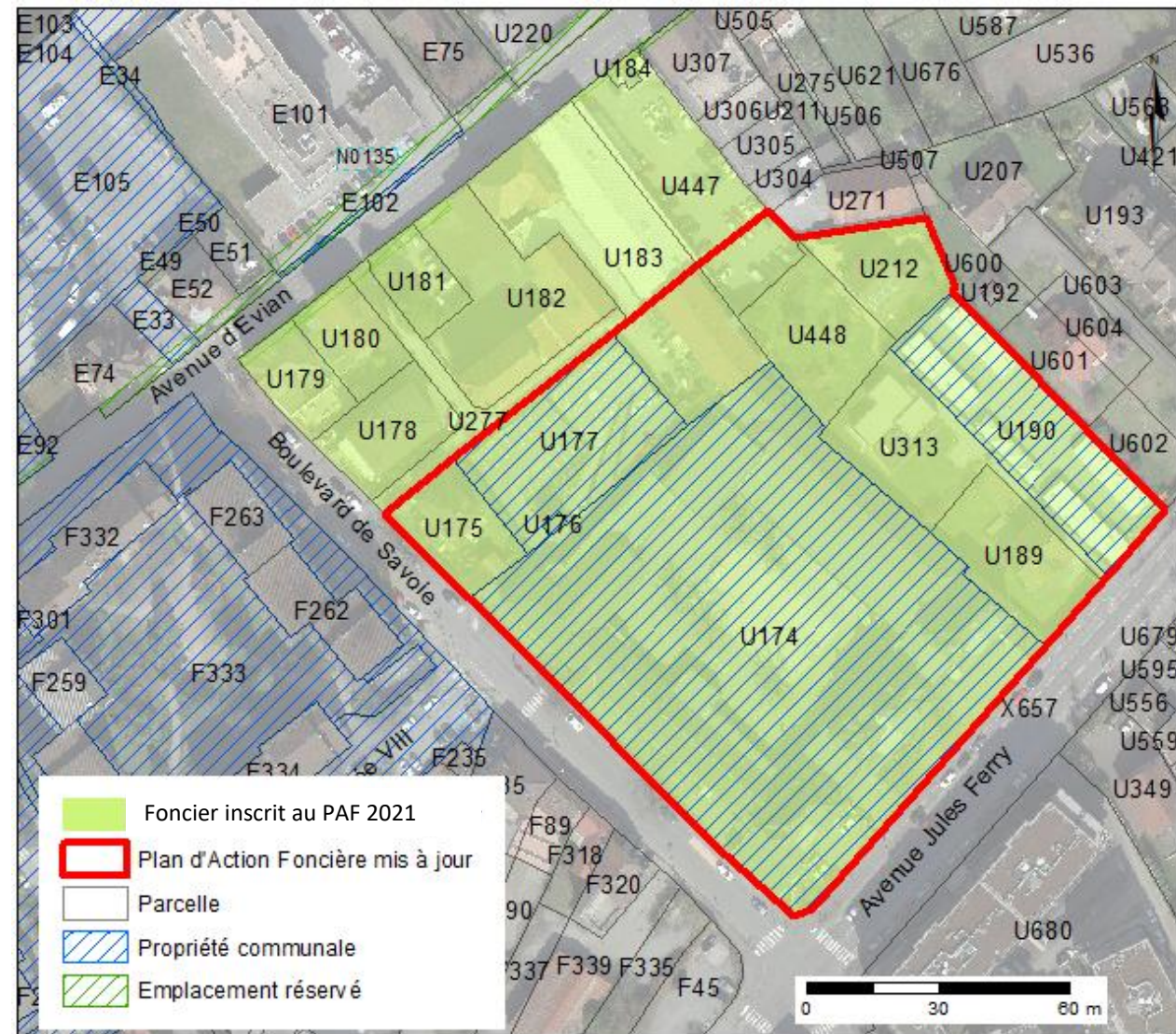
- Objectif : Réalisation du projet de franchissement de la voie ferrée, requalification du front bâti et des espaces afférents, constitution d'une réserve foncière en vue de la création d'équipement(s) public(s)
- Enjeux :
  - Désengorger la circulation du centre-ville et fluidifier le trafic
  - Requalifier le front bâti et les espaces publics en accompagnement du franchissement routier
  - Disposer d'une réserve foncière aisément accessible à proximité du centre-ville, en vue de la création d'un équipement public
- Temporalité : Court et moyen terme
- Zone : UC
- Surface à acquérir : 20 600 m<sup>2</sup>





# Extension des groupes scolaires : Ecole Jules Ferry

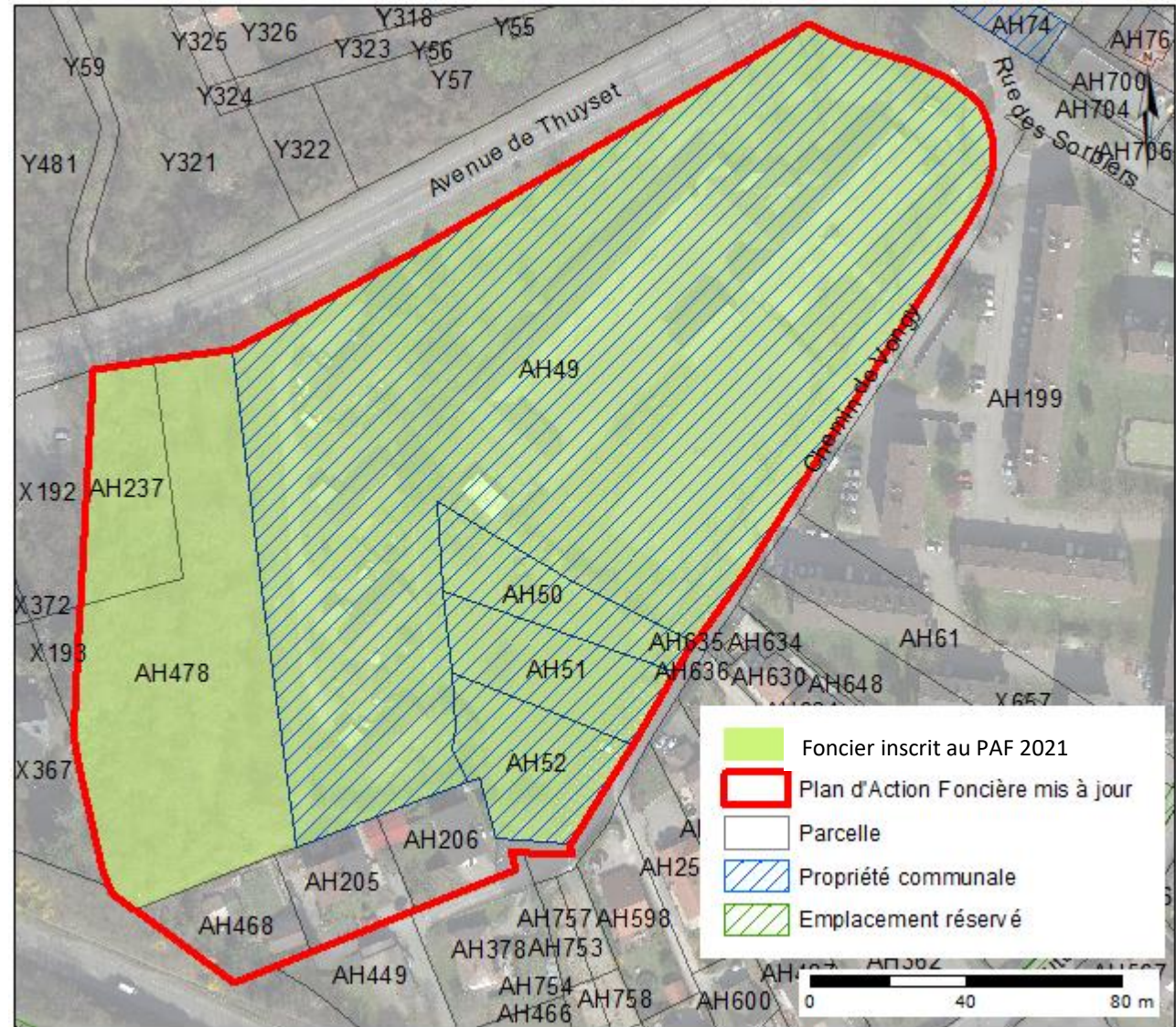
- Objectif : Extension du groupe scolaire Jules Ferry
- Enjeux : Anticiper les besoins en extension du groupe scolaire (taux de remplissage se rapprochant progressivement des 90%)
- Temporalité : Court et moyen terme
- Zone : UC et Ubr
- Surface à acquérir : 3 500 m<sup>2</sup>
- Délibération en date du 19 juillet 2021 : « Extension des groupes scolaires des Arts, Vongy, Jules Ferry, Létroz et Grangette – Perspectives d’acquisitions »





# Extension des groupes scolaires : Ecole de Vongy

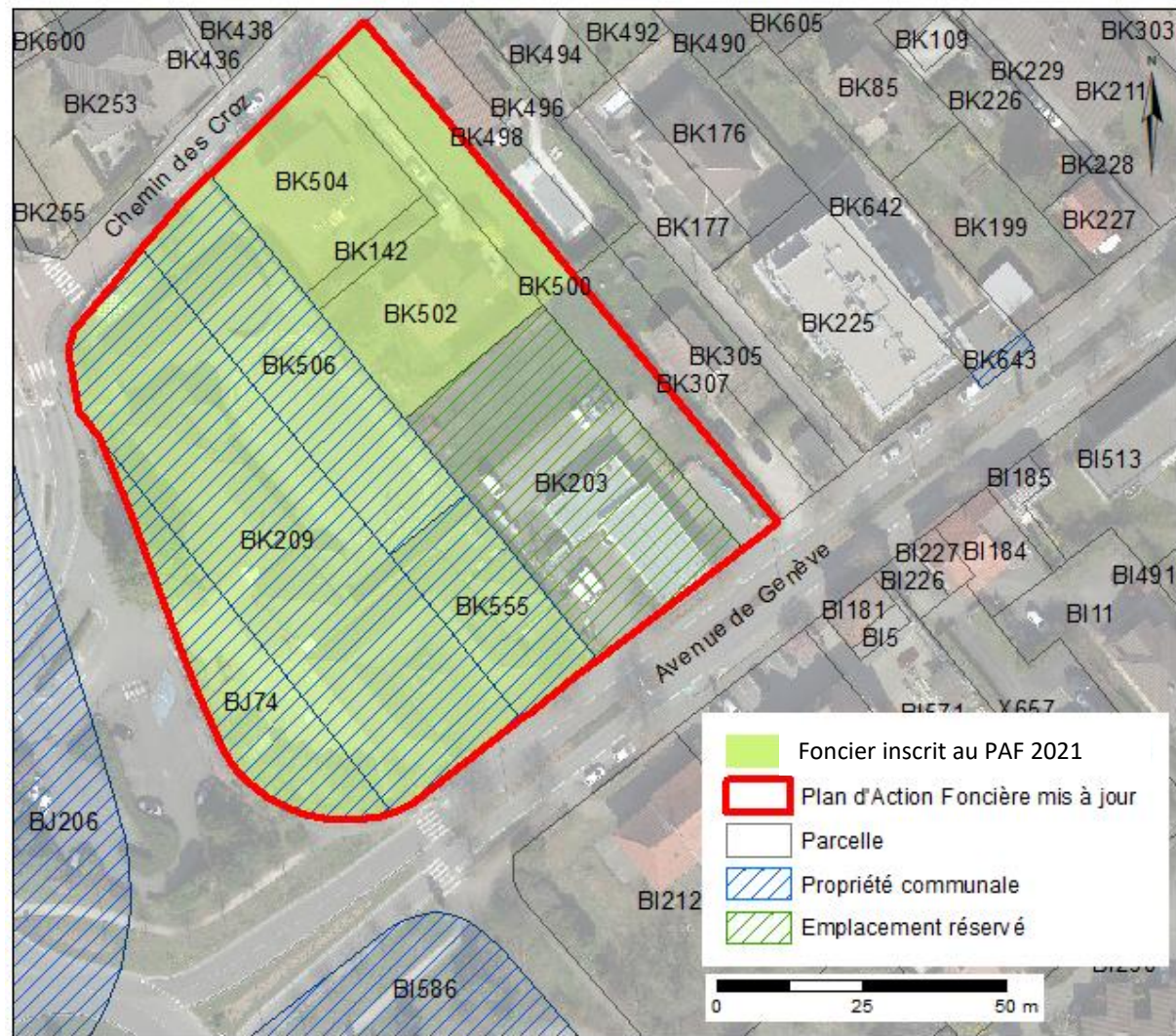
- Objectif : Extension du groupe scolaire de Vongy
- Enjeux : Anticiper les besoins en extension du groupe scolaire (taux de remplissage à 100%)
- Temporalité : Court et moyen terme
- Zone : N et Uei
- Surface à acquérir : 6 300 m<sup>2</sup>
- Délibération en date du 19 juillet 2021 : « Extension des groupes scolaires des Arts, Vongy, Jules Ferry, Létroz et Grangette – Perspectives d'acquisitions »





# Extension des groupes scolaires : Ecole de Létroz

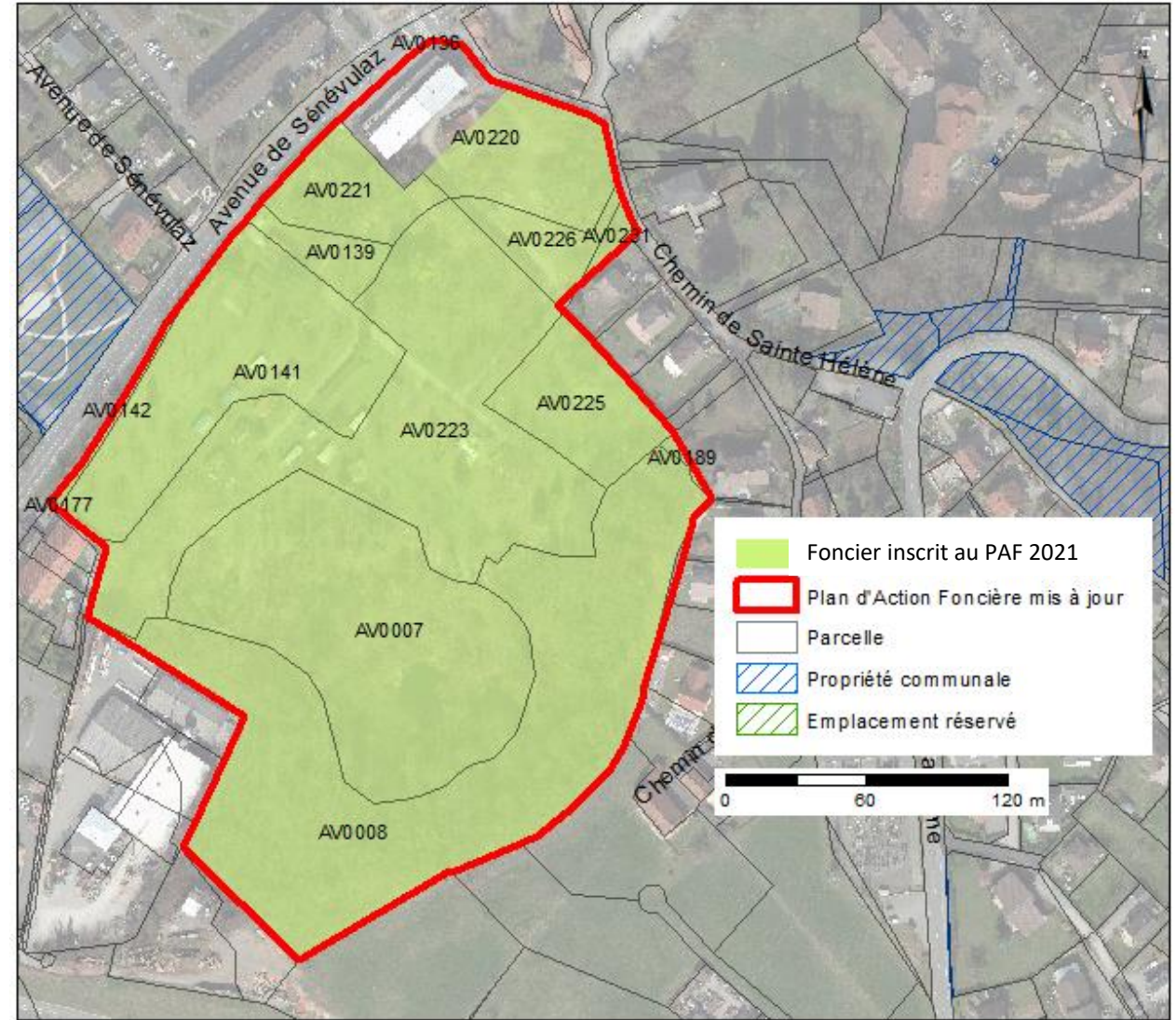
- Objectifs : Extension du groupe scolaire de Létroz
- Enjeux : remédier à l'insuffisance des espaces communs (restaurants scolaires et espaces périscolaires)
- Temporalité : moyen terme et long terme
- Zone : UD
- Surface à acquérir : 4 200 m<sup>2</sup>
- Délibération en date du 19 juillet 2021 : « Extension des groupes scolaires des Arts, Vongy, Jules Ferry, Létroz et Grangette – Perspectives d'acquisitions »





# Installation d'un collège – Site du camping du Lac Noir

- Objectif : Création d'un collège sur le site du Lac Noir
- Enjeux :
  - Permettre la réalisation du projet de collège porté par le Département
  - Réintégrer les quartiers Politique de la ville dans un secteur dynamique (coupure urbaine actuellement)
  - Poursuivre le développement de la ZAE en cas d'abandon du projet départemental de collège
  - Rappel enjeu du SCoT sur ce secteur : création d'une polarité d'équipements ou économique
- Temporalité : Court et moyen terme
- Zone : N, Nh, USC, UEi et UD
- Surface à acquérir : 63 400 m<sup>2</sup>





# Boulevard de la Corniche – Novasanit – Réaffectation du site

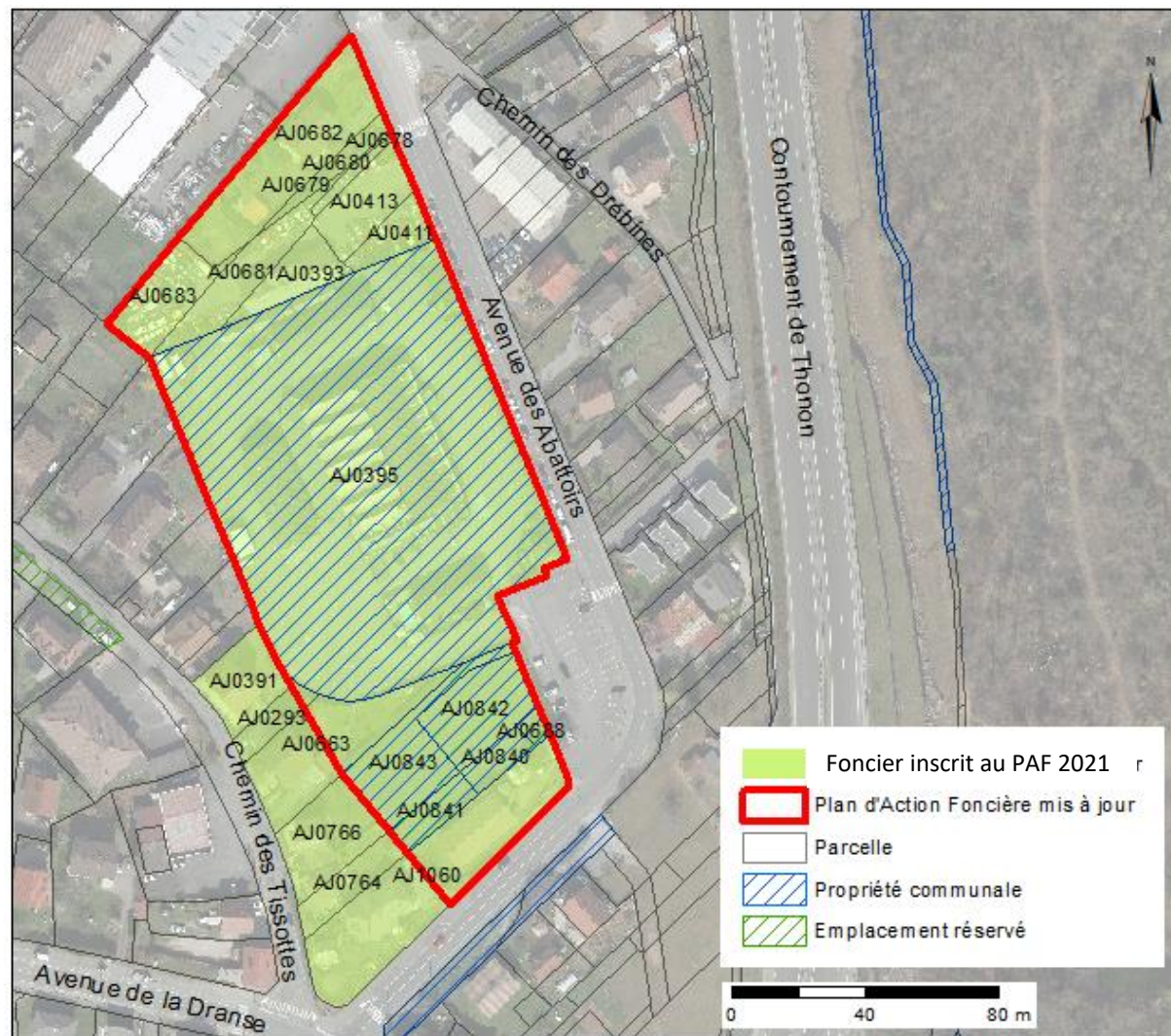
- Objectif : Veille relative à la mutation du tissu en vue de l'implantation d'un équipement public
- Enjeux :
  - mise en cohérence avec l'urbanisation du secteur (activité en inadéquation avec l'environnement résidentiel du secteur)
  - anticiper les besoins futurs, en équipement scolaire notamment
- Temporalité : long terme
- Zone : Uxa
- Surface à acquérir : 45 650 m<sup>2</sup>
- Réserve foncière à très long terme, en vue de réinscrire ce foncier de grande ampleur pour la réalisation d'équipement public





# Restructuration et agrandissement de l'Espace Tully

- Objectifs : Agrandissement de l'Espace Tully
- Enjeux :
  - Augmentation des capacités d'accueil de l'Espace Tully en lien avec les volontés de développement d'activités de séminaires, congrès...
  - Gérer les franges de l'équipement / transition entre les espaces dédiés à l'équipement public et ceux à l'habitat
- Temporalité : Court et moyen terme
- Zone : Uxa et Uec
- Surface à acquérir : 10 700 m<sup>2</sup>
- Délibération en date du 19 juillet 2021 : « Restructuration et extension de l'espace Tully – Perspectives d'acquisitions »

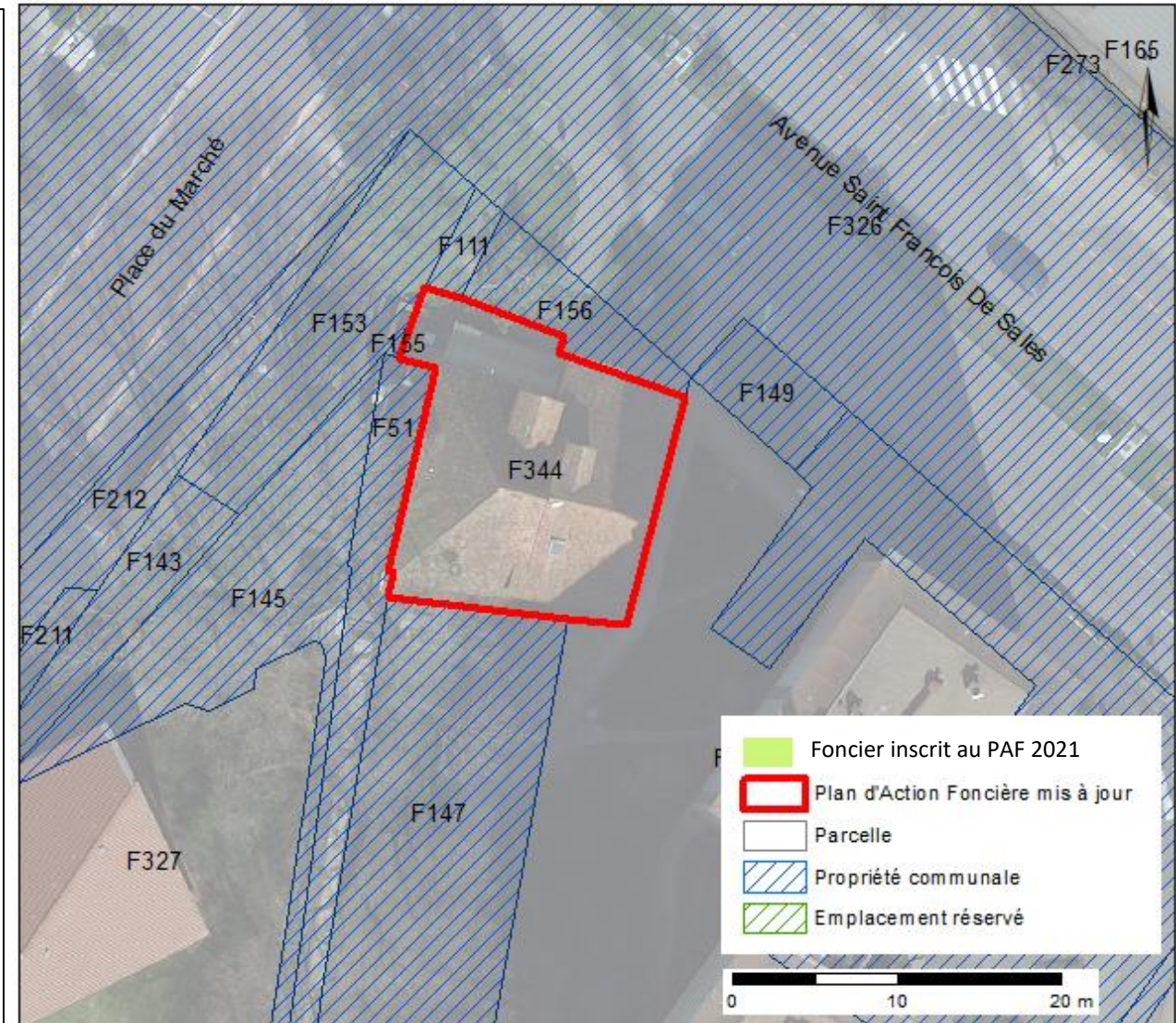




# Bar-restaurant Le Moulin - Présevrstation

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-217402817-20230712-CM20230724\_11-DE  
en date du 27/07/2023 ; REFERENCE ACTE : CM20230724\_11

- Objectif : Bâtiment patrimonial à préserver et valoriser pour équipement public
- Enjeu : Préservation et valorisation patrimoniales
- Temporalité : court terme
- Zone : Ubr
- Surface à acquérir : 260 m<sup>2</sup>





# Avenue de Thuyset – Installation d'un équipement public

- Objectif : Installation d'un équipement (éducatif ou sportif) et de services
- Enjeu : Répondre aux besoins de la population en termes d'équipements et de services
- 
- Temporalité : Court terme - moyen terme
- 
- Zone : Uxc
- Surface à acquérir : 3 750 m<sup>2</sup>





# Stade Jean Moynat - Restructuration des équipements sportifs

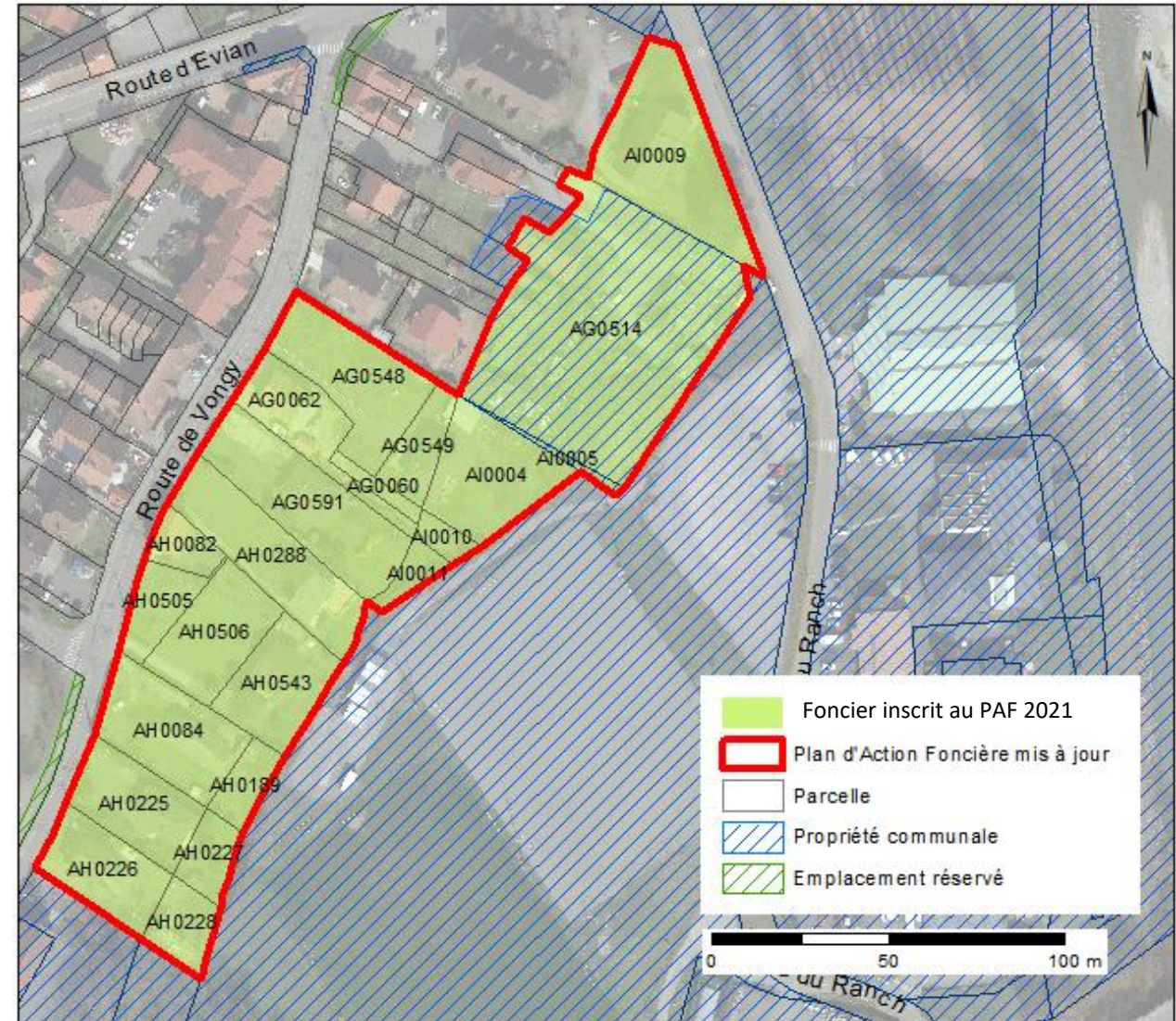
- Objectifs : Extension du Stade Jean Moynat
- Enjeux :
  - Garantir le bon fonctionnement et l'attractivité des équipements sportifs
  - Créer de nouveaux accès, espace de stationnement pour le stade et les établissements scolaires
  - Dégager des possibilités d'évolution pour le stade
- Temporalité : Moyen et long terme
- Zone UEc et US
- Surface à acquérir : 16 000 m<sup>2</sup>
- Délibération en date du 21 septembre 2020 :  
« Restructuration du pôle sportif de la Grangette – Perspectives d'acquisitions »





# Restructuration des équipements sportifs : Stade de Vongy

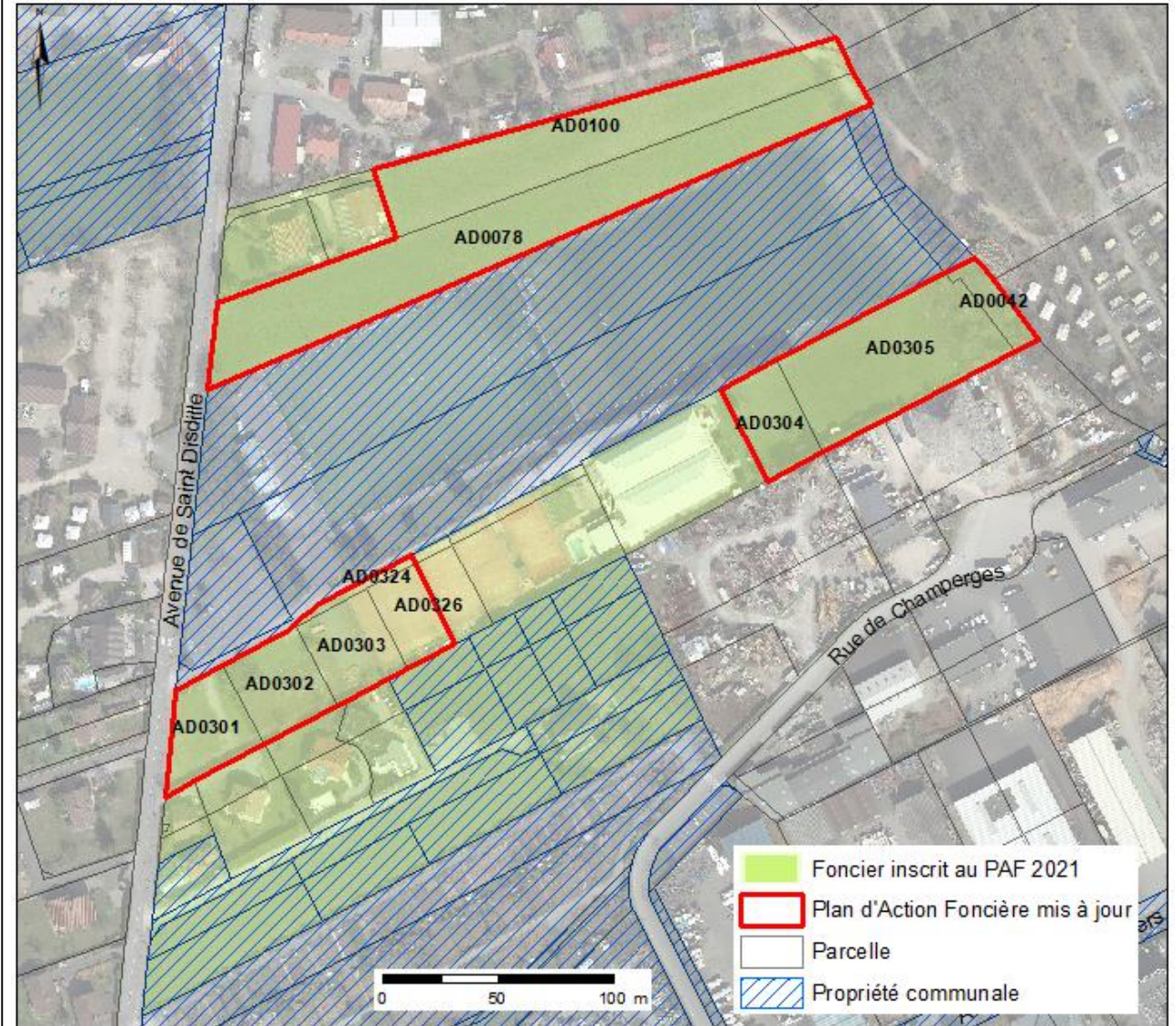
- Objectifs : Restructuration du Stade de Vongy
- Enjeux :
  - Agrandir le stade d'athlétisme et permettre d'accroître les capacités d'accueil du public
  - Gérer les transitions avec les habitations
- Temporalité : Court et moyen terme
- Zone : UEi
- Surface à acquérir : 13 300 m<sup>2</sup>
- Délibération du CM du 22 mars 2021





# Restructuration des équipements sportifs : Stade de Saint Disdille

- Objectif : Renforcer la plaine sportive et de loisirs de Saint-Disdille, et accroître sa vocation touristique
- Enjeux :
  - Renforcer la polarité sportive existante
  - Mobiliser le foncier en bande à proximité (foncier peu valorisable pour une fonction autre que le rattachement aux propriétés voisines)
- Temporalité : Moyen terme et long terme
- Zone : UF et US
- Surface à acquérir : 38 600 m<sup>2</sup>
- Délibération en date du 19 juillet 2021 : « Plaine de loisirs de Saint-Disdille, réserve foncière – Perspectives d’acquisitions »





# Réaménagement Avenue des Tilleuls

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-217402817-20230712-CM20230724\_11-DE  
en date du 27/07/2023 ; REFERENCE ACTE : CM20230724\_11

- Objectif : Réalisation d'équipements et services liés
- Enjeux :
  - profiter d'une maîtrise foncière partielle de ce site en centralité pour engager le renouvellement urbain du tènement et sa densification urbaine pour le développement d'équipement(s)
- Temporalité : Court - Moyen terme
- Zone : UB
- Surface à acquérir : 655 m<sup>2</sup> (copropriété Commune - Département)

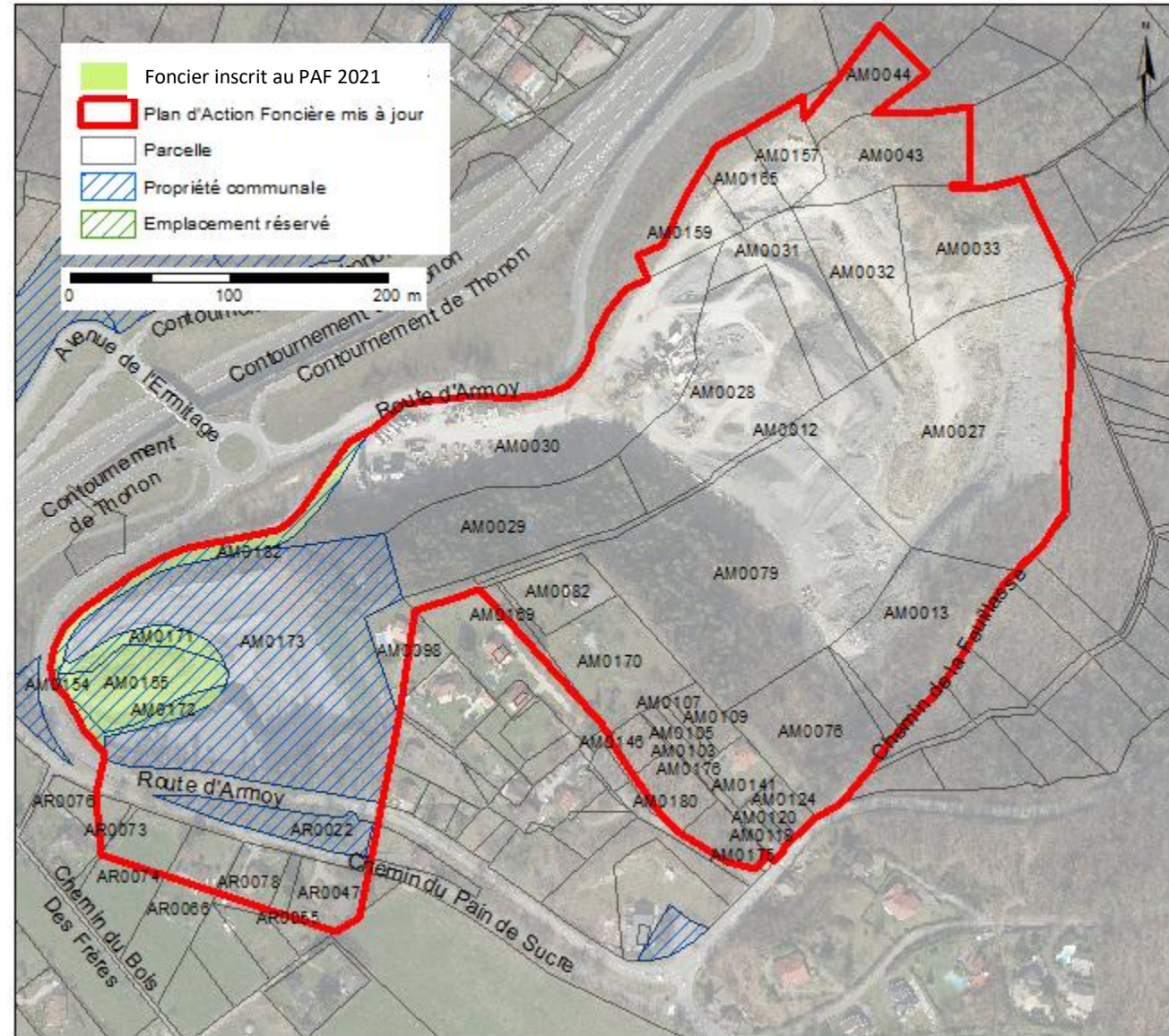




# Carrière Crêt Sainte Marie

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-217402817-20230712-CM20230724\_11-DE  
en date du 27/07/2023 ; REFERENCE ACTE : CM20230724\_11

- Objectif : Création d'un équipement public structurant à l'échelle du Chablais (culturel et/ou de loisirs)
- Enjeu : Répondre aux besoins de la population en terme d'équipement
- Temporalité : long terme
- Zone : Nc
- Surface à acquérir : 138 000m<sup>2</sup>



# Avenue de la Dranse - Consolidation de la vocation de l'îlot

- Objectifs : Créer un pôle à vocation sociale
- Enjeux :
  - Regroupement des services
  - Requalification architecturale et paysagère du secteur
  - Gestion des circulations et du stationnement
- Temporalité : Court et moyen terme
- Zone : UXm
- Surface à acquérir : 5 250 m<sup>2</sup>





# IV - HABITAT - PRODUCTION DE LOGEMENT AIDÉ

# Réserve foncière : Chemin du Martinet

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-217402817-20230712-CM20230724\_11-DE  
en date du 27/07/2023 ; REFERENCE ACTE : CM20230724\_11

- Objectifs : Réserve foncière
- Enjeux : valorisation du site pour du logement aidé en tissu urbain bâti (densification urbaine)
- Temporalité : Moyen terme (PLUi)
- Zone : AU et UEi
- Surface à acquérir : 18 000m<sup>2</sup> + 4 500m<sup>2</sup>





# Réserve foncière : Chemin du Morillon

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-217402817-20230712-CM20230724\_11-DE  
en date du 27/07/2023 ; REFERENCE ACTE : CM20230724\_11

- Objectifs : Réserve foncière
- Enjeux : valorisation du site pour du logement aidé en tissu urbain bâti (densification urbaine) ou équipement public à faible impact paysager
- Temporalité : Moyen terme et long terme
- Zone : A
- Surface à acquérir : 17 600 m<sup>2</sup>



# Réserve foncière : Chemin du Pré des Moines

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-217402817-20230712-CM20230724\_11-DE  
en date du 27/07/2023 ; REFERENCE ACTE : CM20230724\_11

- Objectifs : Réserve foncière dédiée à l'accueil d'une opération en mixité sociale, ou de parking-relais d'entrée de ville
- Enjeux (selon besoins de la population) :
  - renforcement de la mixité sociale (production de logement public)
  - ou mobilisation de ce site en entrée de ville à destination de parking-relais
- Temporalité : Moyen terme et long terme
- Zone : N - Changement de zonage à prévoir
- Surface à acquérir : 4 500m<sup>2</sup> / une partie relevant du domaine public communal





# V - ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

# Réserve foncière : Chemin de la Combaz

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-217402817-20230712-CM20230724\_11-DE  
en date du 27/07/2023 ; REFERENCE ACTE : CM20230724\_11

- Objectifs : Réserve foncière
- Enjeu : Création de jardins familiaux en proximité immédiate d'un secteur d'habitat à forte densité, ou autre équipement public à faible impact paysager
- Temporalité : Moyen terme et long terme
- Zone : N
- Surface à acquérir : 3 200 m<sup>2</sup>





# Réserve foncière : Impasse des Primevères

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-217402817-20230712-CM20230724\_11-DE  
en date du 27/07/2023 ; REFERENCE ACTE : CM20230724\_11

- Objectifs : Réserve foncière
- Enjeu : Création de jardins familiaux en proximité de secteurs d'habitat, ou autre équipement public à faible impact paysager
- Temporalité : Moyen terme et long terme
- Zone : N
- Surface à acquérir : 7 500 m<sup>2</sup>



# Avenue de Sénévulaz – Création d'un poumont vert

- Objectif : création d'un parc urbain (poumon vert) ouvert au public
- Enjeu : Création d'un poumon vert / préservation des espaces verts
- Temporalité : Court terme – Moyen terme
- Zone : N
- Surface à acquérir : 18 400 m<sup>2</sup>



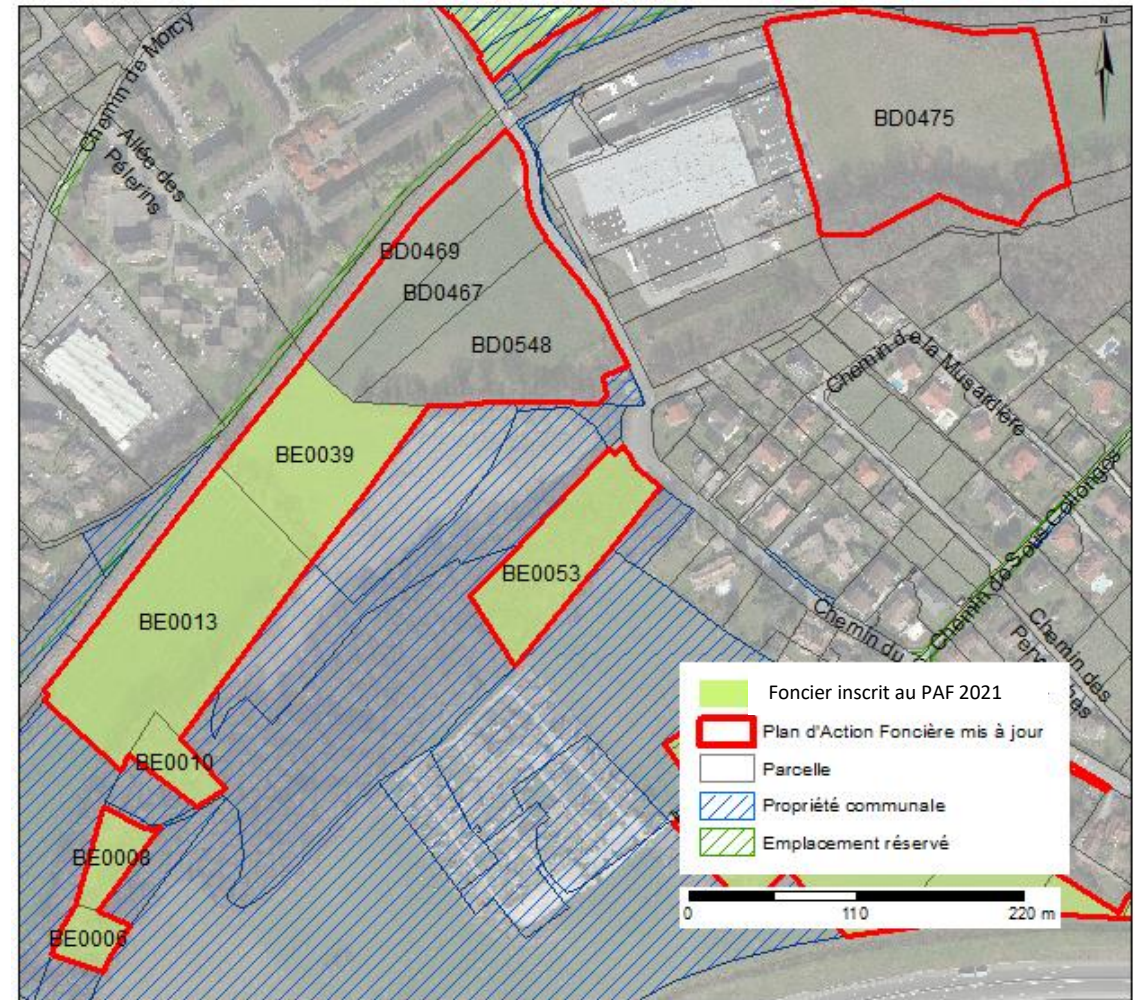


# VI - AUTRES

# Réserve foncière : Chemin du Genevray

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-217402817-20230712-CM20230724\_11-DE  
en date du 27/07/2023 ; REFERENCE ACTE : CM20230724\_11

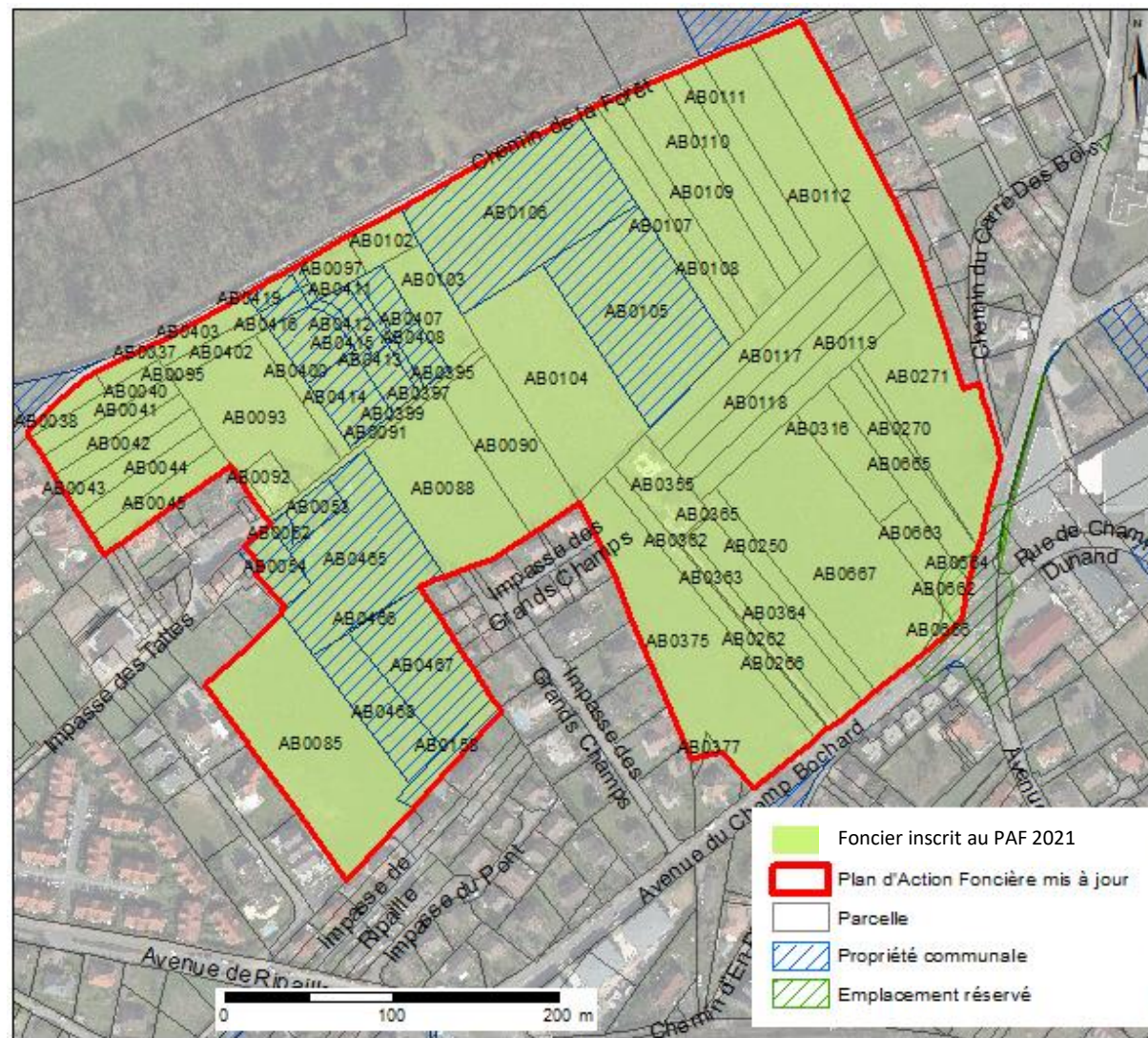
- Objectif : Réserve foncière en vue du développement du site d'exploitation des eaux minérales « Eaux de Thonon »
- Enjeu : maîtrise du foncier à proximité du site d'exploitation des eaux minérales
- Temporalité : Moyen terme et long terme
- Zone : UXi, A et N
- Surface à acquérir : 80 000 m<sup>2</sup>





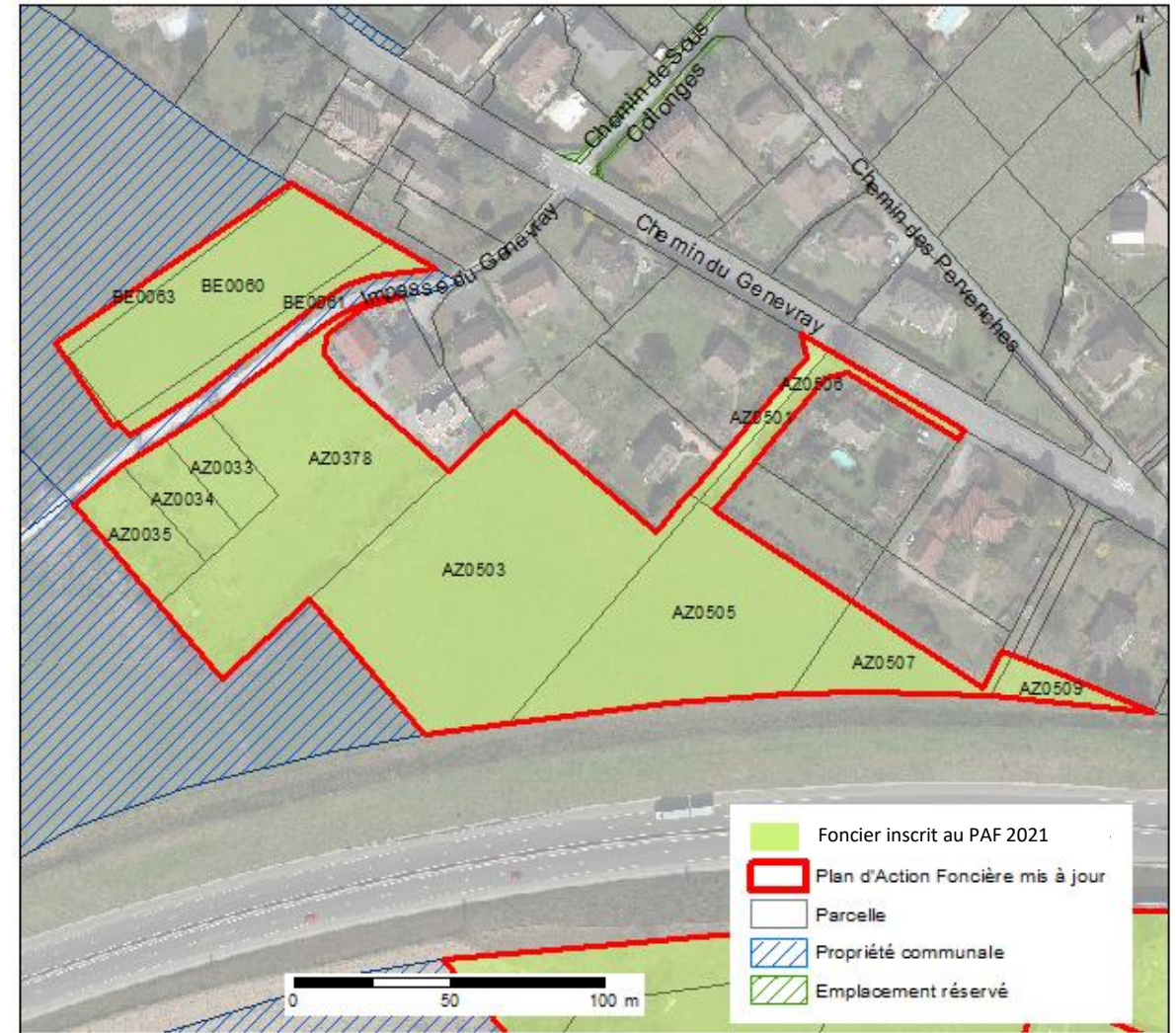
# Réserve foncière : Avenue du Champ Bochart

- Objectifs : Réserve foncière à long terme
- Enjeu : Vision d'ensemble /remembrement urbain pour définition d'un projet d'ensemble
- Temporalité : Long terme
- Zone : A
- Surface à acquérir : 117 000 m<sup>2</sup>



# Réserve foncière : Impasse / Chemin du Genevray

- Objectifs : Réserve foncière
- Enjeu : constituer un emprise importante en réserve foncière susceptible d'être mobilisée à long terme
- Temporalité : Moyen terme et long terme
- Zone : A, N et UEi
- Surface à acquérir : 23 200 m<sup>2</sup>

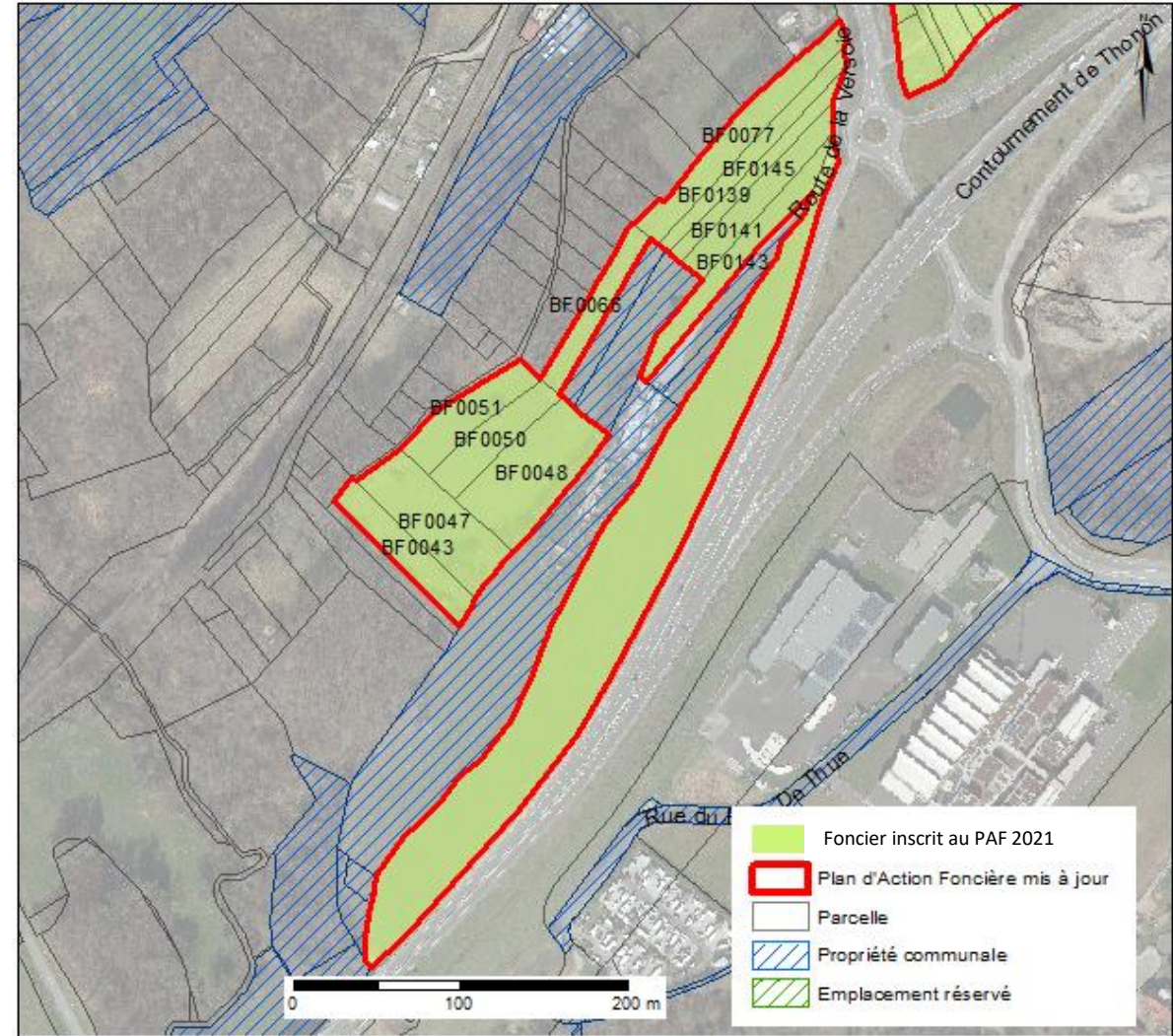




# Réserve foncière : Route de la Versoie

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-217402817-20230712-CM20230724\_11-DE  
en date du 27/07/2023 ; REFERENCE ACTE : CM20230724\_11

- Objectifs : Réserve foncière
- Enjeu : constituer un emprise importante en réserve foncière susceptible d'être mobilisée à long terme
- Temporalité : Moyen terme et long terme
- Zone : A et N
- Surface à acquérir : 43 000m<sup>2</sup>



# Réserve foncière : Route de la Versoie

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-217402817-20230712-CM20230724\_11-DE  
en date du 27/07/2023 ; REFERENCE ACTE : CM20230724\_11

- Objectifs : Réserve foncière
- Enjeu : maîtriser l'entière du tènement en réserve foncière dans l'éventualité d'un besoin à long terme
- Temporalité : Long terme
- Zone : A et N
- Surface à acquérir : 12 700 m<sup>2</sup>

